

Étudiant·e·s & Incarcéré·e·s : la Double Peine

Dans le cadre du projet de tutorat en milieu carcéral, initié par la FAHB, nous tenons à rappeler que chaque étudiant·e, y compris les personnes placées sous main de justice, a le droit d'étudier. Encore aujourd'hui, ce n'est pas toujours le cas : ces étudiant·e·s se voient discriminé·e·s par les établissements et les services des Universités et ne sont pas traité·e·s de la même manière que les autres étudiant·e·s, et cela même après l'achèvement de leur détention.

L'accès à l'enseignement, bien qu'en développement dans les établissements pénitentiaires, demeure encore largement insuffisant, en particulier pour les études supérieures. Pourtant, lorsqu'on sait que poursuivre des études ou se former est fondamental pour la réinsertion sociale et professionnelle des personnes détenues à leur sortie, la réalité laisse à désirer.

Par le biais du **projet de tutorat en détention**, la FAHB s'engage à favoriser cette réinsertion en offrant aux étudiant·e·s incarcéré·e·s un lien privilégié avec l'enseignement supérieur & la recherche, notamment par un accompagnement méthodologique et disciplinaire. Il est donc **crucial que les mentalités évoluent**. Il faut cesser d'apposer des **étiquettes stigmatisantes** sur celleux qui, ayant déjà purgé leur peine, s'efforcent à avancer, et par conséquent les accueillir dans les Universités sans différence de traitement.

La FAHB continuera de montrer sa volonté d'agir pour ces étudiant·e·s en maintenant son projet de tutorat tout au long de l'année mais aussi avec l'organisation des Journées Nationales des Prisons, qui se dérouleront à Rennes du 14 au 22 novembre prochain.

Les discriminations et les mauvaises conditions d'études des étudiant-e-s incarcéré-e-s ne devraient pas représenter une double peine.

Elisa BOINET Porte-Parole 06.40.25.06.49

